Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 403

Artikel: Variété : la situation des travailleuses dans les associations professionnelles au Moyen Âge

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261103

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le droit au travail de la femme mariée

Nous avons signalé dans un précédent numéro la décision déplorable du Conseil d'Etat du canton de Berne d'exclure les femmes mariées des postes de fonctionnaires, sous le prétexte, dont nous avons maintes fois démontré l'inanité, de lutter contre le chômage. A son tour, le Conseil Municipal de la ville fédérale a été saisi d'une proposition d'ordre analogue venue du côté radical, et tendant à supprimer dans les écoles comme dans l'administration ce que l'on appelle le « traitement double », soit celui de la femme dont le mari touche un salaire (car l'idée ne viendrait à personne d'empêcher la femme d'un rentier d'accomplir un travail rémunéré si bon lui semblait). Il est juste de dire que, dans l'exposé de motifs de cette motion, il était rendu hommage à l'expérience et aux qualités des maîtresses d'écoles mariées, spécialement de celles qui ont des enfants, la proposition étant surtout inspirée par des raisons d'ordre économique.

Dans sa réponse, M. Lindt, président de la ville de Berne, a fait remarquer qu'il se trouvait en tout et pour tout au service de la ville vingt-cinq femmes à « traitement double », si bien que l'on pouvait se demander si leur démission forcée changerait beaucoup les conditions du marché du travail?... En outre, il s'est opposé à l'idée d'une interdiction, reconnaissant que les femmes ont le droit de gagner leur vie, mais a suggéré d'arriver au résultat désiré par des méthodes préventives et non pas rétroactives, par exemple en évitant à l'avenir de procéder à des nominations de femmes mariées, sauf cas tout à fait spécial. Cette seconde partie de sa réponse est évidemment beaucoup moins satisfaisante pour nous, que la première, et ce débat prouve une fois de plus avec quelle vigilance nos organisations féministes doivent avoir l'œil au guet, sur toutes les tentatives qui se manifestent partout maintenant, d'essayer de remédier à la crise aux dépens des femmes seulement, sans réaliser que cette mesure est non seulement injuste et contraire aux droits individuels de tout être humain, mais aussi simpliste, irréfléchie et inefficace.

Les Congrès de l'été

Le Conseil International des Femmes a convoqué à Stockholm pour la fin de juin et le commencement de juillet son Comité Exécutif et ses Commissions permanentes. En outre des séances administratives, plusieurs séances publiques sont prévues, dont l'une en tout cas sera consacrée à la question aiguë dans tous les pays du chômage et de la jeunesse. Une autre soirée sera réservée aux problèmes du cinéma, avec des démonstrations qui ne peuvent manquer de présenter le plus vif intérêt.

De son côté l'*Open Door International* se réunira à Prague du 24 au 28 juin prochain. La défense de la situation économique de la travailleuse, situation si menacée actuellement, et dans tous les pays, est l'unique question à l'ordre du jour. De plus, une Ecole d'été aura lieu la semaine suivante dans une localité agricole de Tchécoslovaquie.

On nous communique d'autre part l'information suivante :

A l'occasion de la « Century of Progress Exhibition » à Chicago, le Conseil national des femmes des Etats-Unis invite les femmes de tous les pays à un congrès qu'il organise du 16 au 22 juillet de cette année. Le sujet central en sera *Notre cause commune : la civilisation.* Les femmes auteurs suisses ont été sollicitées d'envoyer un choix de leurs œuvres pour une exposition spéciale qui préparera la réunion internationale des femmes écrivains, les 16, 17 et 18 juillet. Par les soins du Lyceum suisse un envoi important de livres est déjà parti pour Chicago.

Les conditions de voyage pour les visiteuses du congrès sont extrêmement avantageuses (à partir de 350 dollars, départ le 14 juillet, retour le 26 juillet ou le 6 août, suivant l'itinéraire choisi). Dans le prix indiqué sont compris: la traversée, le chemin de fer aux Etats-Unis (1re classe et sleeping), le séjour et les repas dans de bons hôtels. Ne sont pas compris le voyage jusqu'au port de départ, l'enregistrement des bagages lourds, les repas dans les wagons-restaurants. Les itinéraires projetés permettent de voir les villes les plus intéressantes de l'Est des Etats-Unis et l'un d'eux comprend le retour par le Canada. La Cunard Line assure les traversées. (Adresse pour la Suisse française: MM. Galland et Co, Place St-François, Lausanne).

Peut-être, malgré la crise, ces renseignements pourront-ils être utiles à des femmes désirant aller aux Etats-Unis. Nous sommes persuadées que, grâce aux Américaines qui nous invitent si aimablement et dont l'hospitalité est bien connue, elles feraient un voyage extrêmement intéressant.

A. de M.

VARIÉTÉ

La situation des travailleuses dans les Associations professionnelles au Moyen Age

Un intéressant chapitre de l'histoire des femmes reste encore à écrire: l'histoire de la travailleuse indépendante au Moyen Age.

Un tableau de la Société médiévale nous montre généralement la femme sous les traits, soit d'une ménagère affairée, soit de membre d'une association de quelque confrérie religieuse. Cependant ce serait une erreur de croire que toute l'activité féminine fut confinée à cette époque au foyer. Au contraire, les femmes mariées ou célibataires avaient alors un champ d'action presque illimité en dehors de la sphère domestique. Elles faisaient le commerce en leur propre nom, et le négociant désigné comme « femme seule » ou « sole merchaunt » se rencontre souvent dans les actes notariés de l'époque. Il n'est pas rare de voir une femme conclure des marchés importants ou même faire des affaires avec l'étranger.

Il n'est pas sans exemple qu'une femme ait eu à cette époque un commerce ou un métier tout à fait indépendant et séparé de celui de son mari. On sait qu'au Moyen Age l'épouse avait légalement une indépendance que notre temps lui accorde à peine, comme le prouve ce fait que, dans certains pays, elle pouvait disposer de ses biens sans l'autorisation maritale.

Si l'on considère l'aspect général de la situation économique des femmes au Moyen Age, ou en vient naturellement à se demander: « Quelle place accordaient aux femmes ces institutions tout à fait médiévales : Corporations, *Ghildes,* Associations professionnelles, qui tenaient tant de place dans les transactions et dans la vie professionnelle de l'époque? »

Des femmes sont souvent nommées dans les actes des *London City Companies,* mais c'est le plus souvent à l'occasion de fêtes ou de privilèges auxquels elles avaient part en considération de leurs parents mâles. Il est clair que ceci n'a rien de commun avec leur situation personnelle comme travailleuses ou comme unités dans les effectifs de l'artisanat ou de l'industrie.

Ceci posé, il est prouvé par de nombreux exemples que les femmes, même indépendamment des veuves et des épouses, étaient admises comme membres des organisations professionnelles. L'expression: « tout homme ou femme ayant des apprentis », qui se rencontre fréquemment dans les actes, ne laisse aucun doute à cet égard. La charte de la Compagnie des drapiers fait allusion aux « confrères et consœurs de la Fraternité qui ont des apprentis ». Les ordonnances de la *Ghilde* des teinturiers à Bristol fait de même mention des membres féminins et aussi celles des travailleurs du vêtement, des tisserands, des brasseurs et des marchands de poisson. Il semble que la situation des femmes dans l'artisanat ait été plus nette ailleurs qu'en Angleterre. C'est ainsi que nous trouvons des femmes fourreurs et tailleurs à Francfort; des brodeuses d'armoiries à Cologne; des femmes selliers à Strasbourg, toutes appartenant à des organisations ouvrières. A Bruxelles, la situation des artisanes était également bien définie. Il leur fut même interdit de travailler en dehors d'une corporation et ordonné de « s'affilier à métier ».

En ce qui concerne la France, nous avons une meilleure source d'informations dans le Livre des Métiers dressé pour le roi saint Louis. Par

IN MEMORIAM

T. Combe

L'écrivain neuchâtelois s'est éteinte mardi 25 avril aux Brenets, dans sa maison de la Capucine, et dans le lit où elle était née 77 ans auparavant, le lit de ses parents où la malade se fit transporter dès qu'elle sentit la mort rôder autour d'elle. Ses amis, hommes et femmes, dont quelques-uns l'aimaient d'une affection presque filiale, l'accompagnèrent de la Capucine au crématoire de La Chaux-de-Fonds, où se retrouvèrent encore des amis et des femmes, vieilles ou jeunes, qui pleuraient.

Nous sommes plusieurs à avoir l'impression que, par le départ de T. Combe, semble s'être écroulé un pan du mur neuchâtelois. Elle était si bien de chez nous, cette femme écrivain au talent robuste et primesautier, cette lutteuse qui connut les honneurs, mais aussi les haines, cette montagnarde intelligente et énergique qui fut si souvent et si intimément mêlée à notre vie sociale et politique. Parce qu'elle a toujours parlé, écrit et agi avec une rare indépendance, qu'elle était vaillante et tenait tête à ses adversaires, et aussi parce que, il faut l'avouer, elle avait le langage vif et la plume incisive, T. Combe s'attira des inimitiés qui la poursuivront, je le crains, par delà le tombeau. Ses vivacités terribles, elle était la première à les déplorer, — quand elle s'en apercevait, — et elle a désiré que fut imprimée en tête de la lettre de faire-part de sa mort cette parole: *Que ceux que j'ai offensés me pardonnent...*

La petite Adèle Huguenin, née au Locle, le 16 août 1856, dans un ménage modeste d'ouvriers horlogers, fit ses études dans sa ville natale et devint à seize ans l'institutrice d'une classe de grands garnements. Elle est pleine d'entrain et n'aime rien tant que de raconter des histoires. Quand lui tombent dans les mains les fascicules de la revue *Bibliothèque Universelle,* la pensée lui vient tout de suite: Pourquoi n'en ferais-je pas autant? Pour la jeune montagnarde, entre dire et faire il n'y a jamais la mer. Une nouvelle charmante, *Les bonnes gens du Croset,* est acceptée par la *Bibliothèque universelle* et l'argent qu'elle rapporte sert à des séjours à Paris et à Londres. Comment, dans ces deux capitales elle apprit à connaître la vie, vous pouvez le deviner d'après les deux volumes d'une sorte d'autobiographie: *Cinq épisodes d'une vie.*

L'œuvre littéraire de notre sympathique écrivain compte, je crois, une centaine de livres de valeur très inégale mais qui tous ont trouvé des lecteurs. J'avoue préférer les œuvres de début, celles qui me semblent jaillies d'une source plus fraîche, d'un cœur plus simple et plus vrai: *Croquis montagnards, Neiges d'antan, Le mari de Jonquille, Chez nous, La fortune de Luc, Figurines, Village de dames, Bons voisins, En plein air, L'étincelle,* etc., etc. Les paysages où se meuvent ses héros, parfois un peu naïfs, sont souvent exquis. Grisaille des rochers perçant l'herbe si verte des pâtures, forêts de sapins qui ont la majesté des cathédrales, lointains bleuâtres aux lignes arrondies, combes secrètes où fleurissent l'épilobe et l'églantier... tous ces aspects de notre coin de pays au charme si discret ont inspiré à T. Combe quelques tableautins dignes d'une anthologie.

Avec les années viennent les préoccupations sociales. Elle veut des jeunes filles utiles à la société, des ménages délivrés de la plaie de l'alcoolisme, et quand commence la lutte pour la prohibition de l'absinthe, elle s'y jette avec une vaillance, un héroïsme même, que l'on a trop oubliés. Ce mot héroïsme, je l'ai pesé et je l'écris en connaissance de cause. De cette époque datent cinq livres destinés aux jeunes filles : *Feuille de trèfle, Le portrait de May, Bonne Grâce, Château-pointu, Jeunes filles utiles,* et la série des publications à tendance antialcoolique, *Celle qui tua trois* fois, et plus tard *La famille Gigliant* et *Notre Gad,* pour ne citer qu'eux.

Pendant la guerre, de nouveaux appels sont faits au cœur généreux de notre amie par les réfugiés belges, et surtout par les aveugles de guerre, et sa plume jamais lasse nous donne *Les yeux clos, Dans l'ombre,* etc. Disons ici qu'en épilogue du récit que l'on pourrait faire des actes de dévouement de T. Combe, a été lu jeudi au crématoire un télégramme de l'ambassdae française à Berne, exprimant les condoléances de la France « qui n'oublie pas les services rendus à ses mutilés ».

Sa maison de la Capucine, où elle vécut 31 ans, elle l'avait édifiée dans le but d'en faire un préventorium et une maison de repos. C'est là qu'elle reçut, entre autres hôtes, les « vacancières », ces jeunes filles et mères de famille surmenées, qui comptaient avec raison sur l'ex-

Les femmes et les livres

Cécile Lauber

Si nous avons accepté d'écrire cette étude sur Cécile Lauber, c'est non point pour faire de la critique littéraire, mais surtout parce que nous voudrions attirer l'attention de nos Confédérées de Suisse romande sur une femme de lettres, qui n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être, même dans la partie de la Suisse qui parle sa langue.

Cécile Lauber est née à Lucerne en 1887, dernière enfant d'une nombreuse famille. Son père, M. Dietler, conseiller national, était directeur des chemins de fer du St-Gothard, et c'est ainsi que la fillette apprit de bonne heure à connaître à fond les beautés du Tessin, sa famille ayant pris l'habitude d'y passer les vacances d'été. Dans ses *Erinnerungen an Fahrten in den Tessin (Souvenirs tessinois),* elle nous fait part de ses impressions d'enfance. Cet article est un des rares documents biographiques que nous possédions sur elle. Nous y voyons se former cette nature d'artiste, ouverte à tout ce qui est beau, cette sensibilité affinée qui se sent attirée vers tout

Mme Cécile LAUBER *Cliché Berna*

ce qui souffre, parmi les humains aussi bien que parmi nos « frères muets », les animaux, car l'enfant s'apitoie sur un cabri perdu dans la montagne et sur un poulet auquel elle voit tordre le cou dans la cour de l'hôtel.

Cette faculté de s'émouvoir, nous la verrons s'accentuer, à travers la vie et l'œuvre de l'écrivain, jusqu'à en devenir presque morbide, disposition d'autant plus surprenante que sa vie personnelle semble avoir suivi un cours normal, exempt de secousses violentes. En effet, après une enfance heureuse passée avec ses parents, ses frères et sœurs, Cécile eut le bonheur d'épouser l'homme qu'elle aimait dès son adolescence, et de lui donner deux enfants, un garçon et une fille, en lesquels elle vit revivre sa propre jeunesse si riche d'impressions et d'imagination. Après quelques années passées à Lausanne, les époux Lauber s'installèrent à Lucerne qu'ils n'ont plus quitté jusqu'à ce jour. Un événement lugubre a cependant jeté un voile sur la vie de la jeune femme et laissé dans son cœur une empreinte douloureuse: la mort d'une sœur chérie, enlevée à l'affection de sa famille, toute jeune encore, après une longue et pénible maladie. Le souvenir de cette agonie se retrouve dans le roman *Die Wandlung,* dont il sera question plus loin.

Sensible à la beauté sous quelque forme qu'elle se manifeste, douée de manière exceptionnelle pour plusieurs arts, Cécile voulut d'abord s'adonner à la peinture. Mais un incident dont la jeune fille fut témoin dans son entourage l'orienta vers la littérature. Et, chose caractéristique de sa mentalité, ce fut l'aventure tragique d'une déshéritée de la vie, d'une humble domestique de ses parents, qui fit vibrer cette corde de sa lyre et lui inspira sa nouvelle *Die Kindsmörderin (l'Infanticide).* Cette nouvelle fut publiée dans le *Bund* en 1911, sous les auspices de J. V. Widmann, mais malheureusement ce protecteur influent ne survécut guère à cet acte de générosité, et l'on put lire dans le même numéro de ce journal l'œuvre de la débutante et l'annonce de la mort du célèbre écrivain.

La jeune artiste ne se laissa pas décourager par cette triste coïncidence. Elle avait trouvé sa voie, dans laquelle elle devait progresser et marcher de succès en succès. Après plusieurs nouvelles, essais, pièces de vers, publiés dans des journaux et revues suisses de l'époque, (nous citons ici à titre de curiosité une nouvelle parue en traduction française seulement dans la *Gazette de Lausanne* (1915) sous le titre *Doux gazouillis),* Cécile Dietler, devenue alors Mme Lauber, fit paraître en 1922 son premier livre sous forme de roman: *Die Erzählung vom Leben und Tod des Robert Duggwyler (Le récit de la vie et de la mort de Robert Duggwyler).* La critique littéraire a traité cette œuvre avec quelque condescendance d'œuvre de débutante; pour notre part, nous ne craignons pas d'avouer que nous en avons subi le charme et que nous avons même cru y découvrir certaines affinités avec des écrivains tels que Gottfried Keller et Carl Spitteler. La forme en est concise, le style heureux, le récit coule d'une manière aisée et naturelle. L'histoire est celle d'un jeune homme qui a grandi entre un père robuste, pour ne pas dire grossier, et une mère sensible et délicate. Il est exceptionnellement doué pour la musique, agréable de sa personne, recherché et apprécié par tous ceux qui l'approchent; mais d'une constitution morale trop faible pour faire face aux difficultés de la vie, il finit par sombrer dans le suicide. Ce récit se rattache encore à l'époque romantique; il a quelque chose d'irréel, de flottant, mais à notre avis, c'est en partie ce qui en fait le charme. Et, tel un voile funèbre, à travers toutes les péripéties du récit,

cellente pension à prix modique et les bons soins de l'hôtesse pour leur redonner le goût de vivre. T. Combe écrivait dans son agenda de 1927: « Depuis ma jeunesse jusqu'à l'âge avancé où me voici parvenue, j'ai été préoccupée de la vie difficile qui est le sort de beaucoup de femmes, même de la majorité des femmes de notre pays. J'ai lutté contre les préjugés qui font de nous des inférieures; j'ai voulu peindre la vie de famille telle qu'elle est et telle qu'elle pourrait être. Ce fut un humble travail. En restera-t-il quelque chose?... »

C'est là un beau *curriculum vitae!* Qui ne connnaît l'admirable série des petites brochures où se mêlaient de façon si savoureuse son sens profond des réalités immédiates, son besoin inné d'éduquer, et son robuste idéalisme? Elles firent certainement en leur temps un bien considérable. Suivant ce filon, et toujours plus préoccupée des conditions d'existence des femmes de chez nous, elle lança en 1920 le petit journal populaire à deux sous, *Notre Samedi soir, causerie entre femmes*. La « petite feuille de choux », comme elle disait plaisamment, répondait à un besoin réel et fit une belle carrière. Que de bons conseils T. Combe nous y donna pour mieux tenir notre ménage, ou pour cuisiner économiquement, ou pour nous réveiller à la conscience de notre mission sociale, ou pour relever notre moral en baisse, ou pour nous encourager à « atteler notre chariot à une étoile », suivant le mot d'Emerson qu'elle aimait citer!

Douée d'une puissance de travail et d'une vitalité extraordinaires, d'un courage auquel on ne rendra jamais assez justice, d'un amour sincère pour les humbles et les malchanceux, d'une rare richesse d'idées et d'une sympathie agissante pour toutes les causes généreuses, T. Combe a été véritablement la figure la plus représentative de notre pays neuchâtelois, et son départ nous affaiblit lamentablement.

D'intelligence vive et de cœur droit et, de plus, croyant en la mission sociale de la femme, notre compatriote ne pouvait être que féministe convaincue. Le journal où paraissent ces lignes, elle le lisait, le commentait avec sa fougue habituelle et se réjouissait quand il parlait plus particulièrement selon son cœur. Par exemple, une de ses dernières joies de femme déjà bien malade fut la lecture de l'article sur les événements de novembre à Genève, et elle en parlait souvent.

Ses convictions politiques enfin, elle les dut à son milieu d'origine, ou à l'influence de son grand ami Charles Naine... plus sûrement, peut-être à la virilité et à la générosité de son caractère. Quoi qu'il en soit, rendons hommage à la sincérité de son idéal politique.

Une femme d'élite nous a quittés, mais son souvenir nous reste.

Jeanne VUILLIOMENET.

Mlle Salgat

Le Groupe suffragiste de Moutier a eu le grand chagrin de perdre, le 20 avril, sa dévouée présidente, Mlle Ida Salgat, âgée de 71 ans, après une longue et cruelle maladie.

D'un extérieur frêle et délicat, Mlle Salgat avait été richement douée par la nature au point de vue intellectuel et moral: femme lettrée, en même temps que pratique, disposant de dons artistiques réels et d'un tempérament pédagogique prononcé, elle était à sa place partout et exerçait une influence bienfaisante et profonde dans tout ce qu'elle entreprenait. Tous ceux qui l'ont connue dans son travail scolaire savent quel dévouement et quelle conscience elle mettait à développer dans ses élèves des valeurs morales, en outre de l'enseignement proprement dit qu'elle leur offrait. A côté de son travail professionnel, elle fit de la peinture très appréciée, et elle publia des volumes de poésie pour enfants et adultes, et le texte d'une cantate de fête qui eut un grand succès.

Depuis 1927, Mlle Salgat avait accepté la présidence de la Section suffragiste de Moutier, car son besoin de justice et de solidarité avait fait naître en elle une conviction suffragiste inébranlable. Ayant pris sa retraite comme institutrice, elle voua les forces qui lui restaient à cette nouvelle tâche avec une conscience scrupuleuse. Il y a peu de semaines encore, se sentant déjà gravement atteinte et attendant son départ avec patience et sérénité, elle nous envoyait un dernier message bien cordial et des paroles encourageantes pour soutenir la lutte.

Toute notre sincère reconnaissance va à Mlle Salgat pour les forces d'intelligence et de cœur qu'elle a dépensées et le courage avec lequel elle a défendu notre cause. A sa famille affligée, à son groupe suffragiste privé de son chef, nous exprimons notre grande sympathie et notre tristesse ainsi que l'assurance de notre souvenir ému et reconnaissant.

A. LEUCH.

son ordre, les notables des professions les plus importantes de Paris durent établir une relation exacte et minutieuse de toutes leurs traditions, anciens droits et privilèges, et de leur organisation intérieure. Cent professions exactement sont ainsi examinées, desquelles cinq semblent avoir été entièrement entre les mains des femmes. Dans beaucoup d'autres, on peut supposer que, bien que les hommes y fussent en plus grand nombre, des femmes y étaient employées sur le pied d'égalité.

Il faut établir ici une distinction entre les professions exercées indifféremment par les hommes ou par les femmes et désignées sous le nom de métiers « mixtes », et celles qui étaient exclusivement féminines.

Parlons d'abord des professions mixtes. Les règlements généraux concernant l'apprentissage, les salaires, etc. s'appliquaient également aux hommes et aux femmes. Les mots: « tant aux hommes qu'aux femmes » se rencontrent à chaque instant.

... L'origine du mot « *spinster* » qui désigne en Angleterre les femmes seules est connue. On l'ajoutait souvent au nom d'une femme pour préciser son emploi dans les industries de la laine. Filer était une occupation féminine, tandis que le tissage était masculin, et les hommes étaient plus nombreux dans les associations de tisserands. Mais il ne faut pas en conclure que les femmes n'eussent aucune place au métier ou fassent tout à fait absentes des affaires de tissage.

Quant à l'organisation et au gouvernement intérieur de ces associations, il semble que la situation faite aux femmes ait été très variable selon les cas. Les *Guildes* accordaient la même sollicitude au bien spirituel des « frères » et des « sœurs ». Elles leur assuraient des messes et des flambeaux pour leur enterrement, dont elles faisaient les frais s'ils venaient à mourir indigents. Les ordonnances de la Compagnie des Drapiers contiennent cet article touchant: « Les femmes à leur mort auront le plus beau drap mortuaire. » Quelques *Guildes* accordaient aussi des secours à ceux de leurs membres, hommes ou femmes, qui se trouvaient réduits à l'indigence sans faute de leur part.

En 1414, les « marchands tailleurs » construisirent des maisons d'abri pour les pauvres de la Confrérie; dans la maison des drapiers se trouvait une salle spéciale pour les femmes on les « sœurs » qui avaient quelquefois des repas entre elles, mais elles prenaient part aussi aux fêtes communes.

Une femme pouvait continuer à exercer le métier de son mari défunt, et si celui-ci était maître, elle conserverait les privilèges de la maîtrise.

Une ordonnance spéciale lui assurait ce droit, même en cas de remariage avec un homme n'appartenant pas à la profession. D'autres ordonnances donnent à la veuve la propriété de tous les instruments employés par son mari.

(D'après la *Revue de l'Alliance Sainte Jeanne d'Arc.)*

Les Femmes et la Société des Nations

Contre la Traite des Femmes

La session du Comité pour la Protection de l'Enfance, et surtout les importantes séances du Comité mixte qui l'ont suivie, n'ont pas permis au Comité contre la Traite de consacrer plus de trois jours à ses travaux. Mais, ce n'est pas dans les sessions les plus longues qu'on abat toujours le plus de besogne! Le fait est que ces trois jours furent bien remplis et que la dernière séance se prolongea même jusqu'à 11 heures du soir.

Le Comité contre la Traite est généralement composé des même délégués de gouvernements que celui de l'Enfance. Notons pourtant avec satisfaction que l'Italie y était représentée par une femme, Donna Cristina Bandini, et que la délégation polonaise s'était adjointe en la personne de Mme Simienska un expert du sexe féminin! Quant aux huit membres assesseurs, deux le sont à titre personnel, tandis que les autres représentent le Bureau international pour la Répression de la Traite des Femmes et des Enfants (M. Sempkins); la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille (Mlle Kurz); l'Association catholique internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille (Mlle Thurler); l'Association juive pour la Protection des Femmes et des Jeunes Filles (M. Cohen); des Organisations féminines internationales (Mme Avril de Ste Croix) et l'Union internationale des Ligues féminines catholiques (Miss Balfe)

Le rapport annuel du secrétariat met tout d'abord le Comité au courant de l'état actuel de ses travaux. La Convention de 1921 pour la répression de la traite a été ratifiée maintenant par 43 Etats, (dont 3 en 1932: Egypte, Mexique et Soudan), sans parler des colonies, protectorats ou territoires sous mandat, et la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, par 37 gouvernements. Le Secrétariat de la Société des Nations continue à rassembler et à communiquer au Comité toute la documentation qui lui parvient relative à la police féminine. Cette question fait des progrès réjouissants.

L'examen des rapports des gouvernements sur la traite et les publications obscènes est toujours fort intéressant, surtout pour les représentants d'associations bénévoles qui y trouvent une mine de renseignements précieux, mais souvent peu édifiants! Il y a encore tant de femmes et de jeunes filles entraînées dans le vice, tant de cas où la justice n'a pu sévir faute de preuves, tant de littérature pornographique qui circule d'un pays à l'autre! Les autorités postales de Grande-Bretagne ont confisqué 696 colis de livres, journaux, catalogues, films et photographies obscènes. Des 904 exemplaires de publications périodiques trouvés dans ces envois, 526 provenaient de France et 378 d'Allemagne. Il est aussi intéressant d'apprendre que la Suisse — où la prostitution est un délit pour la majorité des cantons — a rapatrié ou expulsé 161 prostituées étrangères sur 615 renvoyées de 17 pays.

Lorsque les assesseurs présentent leur rapport annuel, c'est au tour des délégués gouvernementaux à manifester leur intérêt pour le travail des associations bénévoles. Si les assesseurs n'ont pu commenter leurs rapports cette année, faute de temps, ils ont été, par contre, abondamment questionnés sur les faits qu'ils citaient: tel a été le cas notamment pour la représentante des Associations féminines internationales. Mentionnons en passant deux communications réjouissantes faites par les assesseurs au Comité de la Traite: la fermeture des maisons de tolérance à Rosario (République Argentine) et la recommandation faite en Egypte par une Commission d'études, d'abolir la réglementation de la prostitution, ceci en conséquence directe du travail de la Commission de Genève. Le Bureau international des Amies de la Jeune Fille, afin d'étendre le cercle des personnes qui s'intéressent à la lutte contre la prostitution, a provoqué une enquête sur la façon dont sont appliquées en Suisse les différentes législations cantonales sur la matière. Cette étude approfondie, faite sous les auspices du « Sou Joséphine Butler », constituera un précieux instrument de travail pour les associations qui luttent contre l'immoralité.

Deux questions d'ordre juridique étaient soumises au Comité, sous forme d'amendements à introduire dans les Conventions internationales de 1910 et 1921. Il s'agissait: 1. d'en éliminer toute limite d'âge, afin que la traite soit punie, même si les victimes sont majeures et consentantes; 2. d'introduire dans les conventions des sanctions contre les souteneurs, les plus actifs et les plus répugnants des agents de la traite.

Dans l'étude de ces deux problèmes, le Comité s'est heurté à des difficultés provenant de la réglementation de la prostitution, qui règne encore dans certain pays et empêche l'élaboration de mesures internationales.

on sent planer le dénouement fatal. Ce qui augmente cette impression d'irréel et de romantique, c'est que le récit est en quelque sorte encadré dans un autre, étant narré au cours d'une excursion, à ses compagnons de route, par une jeune fille, qui logiquement ne pouvait pas en connaître tous les détails.

En 1924 parut *Die Versündigung an den Kindern* (*Le péché envers les enfants*). Un pauvre pêcheur, désirant ménager la santé délicate de sa femme et en même temps assurer l'avenir de ses enfants, confie ceux-ci, à mesure qu'ils viennent au monde, à une parente vivant dans l'aisance. La mère, qui a encore souffert d'être séparée de son premier-né, a fini par prendre son parti de cet état de choses, si bien que peu à peu elle se désintéresse complètement de ceux qu'elle a mis au monde. Le père cependant évolue en sens inverse: à mesure que les années s'écoulent, il sent se réveiller en lui l'instinct paternel et le désir de rentrer en possession du bien perdu. Ce désir devient une obsession, et un jour il dérobe les enfants à leur mère adoptive. Mais celle-ci ne lâche pas prise, et vient revendiquer ses droits justement acquis par des années de sollicitude et de soins. Et voici que les habitants du village se réunissent en tribunal et remettent le jugement à la décision du fils aîné. Le père, craignant que celui-ci ne se prononce contre lui, prend les devants, emmène ses enfants dans sa barque de pêcheur au milieu du lac, et se noie avec eux. Et c'est au moment suprême que les témoins impuissannts du naufrage découvrent que le choix du fils aîné eût été en faveur de ses parents. Cet ouvrage révèle une tendance caractéristique de l'auteur, celle d'évoquer dans une atmosphère d'héroïsme des gens de condition humble. Ces anciens de village, se réunissant en conseil pour délibérer du sort de l'un d'entre eux, participent à la majesté des chœurs de la tragédie antique.

Nous retrouvons cette tendance idéaliste dans la nouvelle *Der Gang in derNatur* (titre que l'on pourrait traduite par *A la Recherche de la Nature*), parue en 1930. Un ouvrier terrassier, l'âme élevée vers l'idéal, profite d'une journée de congé pour partir avec sa femme à la recherche de la vérité qu'il croit trouver dans une communion plus étroite avec la nature. Après une journée de vagabondage exalté, il comprend que la nature, elle aussi, a ses perfidies et que la terre trahit parfois ceux qui se confient à elle. Les ailes brisées, il retourne à son travail journalier, qui désormais ne sera plus pour lui qu'une terne corvée. Faut-il avouer que ce livre n'a pas produit sur nous la même impression que d'autres ouvrages du même auteur?

Par contre nous avons admiré sans réserve un recueil de contes paru en 1931 sous le titre de *Chinesische Nippes* (*Bibelots chinois*). Là, Mme Lauber s'est si bien imprégnée d'atmosphère exotique que l'on croirait à la lire qu'elle a passé une grande partie de sa vie en Extrême-Orient. Ces historiettes mélancoliques, dites avec grâce, dans une langue finement ciselée, font penser à ces chefs d'œuvre de l'art chinois, délicatement exécutés à la pointe du pinceau ou du ciseau.

(A suivre.) MARGUERITE ALIOTH.

N. D. L. R. — *Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que c'est à notre collaboratrice, Mlle Marg. Alioth, présidente de la Section musicale du Lyceum de Bâle, que vient d'être décerné le prix Smedley des Lycéums (concours musical) pour une* Passacaglia *et une* Fugue *pour piano, et nous sommes heureuse de cette occasion de joindre nos chaudes félicitations à celles qui lui viendront de toutes parts.*

La Comtesse de Noailles

Ce numéro était déjà composé quand est survenue la mort de la comtesse de Noailles, la femme poète le plus en vue de la période contemporaine, et qui, si elle ne s'est guère occupée de féminisme que nous le sachions, a par ses dons exceptionnels contribué à battre en brèche la légende qui veut que la femme ne puisse en art qu'être réceptrice ou imitatrice, et non pas créatrice.

Nous reviendrons prochainement plus en détail, par la plume d'une de nos collaboratrices, sur la vie et l'œuvre poétique de Mme de Noailles.

La Mère

Dans la maison basse et si vieille,
La mère vit, toujours en noir.
... Son doux cœur est vide d'espoir.
Tout près, le jardin s'ensoleille.

Elle a perdu, dans la fournaise,
Ses deux aînés, robustes gas.
Voilà pourquoi son front est las
D'une peine que rien n'apaise.

Ecoutons la bien triste histoire
Tant dite et redite de fois:
Un jour, ils ont crié: Tu vois!
Il nous faut partir pour la gloire.

Nous vous disons adieu... demeure,
Travaux, devoirs, espoirs, amours.
Parents, souvenez-vous toujours!
... Voilà pourquoi la mère pleure.

Et toute la chaude lumière
De ce beau matin printanier
Tache d'or le vieil escalier,
Ouvre une rose, la première.

Le coq lourd sur le pavé tiède
Bat des ailes dans la clarté,
Mais la mère au cœur irrité
Suit le souvenir qui l'obsède.

Dans la maison basse et si vieille
Elle vivra toujours en noir
Sans un pauvre rayon d'espoir,
Près du jardin qui s'ensoleille.

J. GABRIEL.